



FORMATION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET RESPONSABILITÉ SOCIALES

SPRS - STCW 2010 : Règle VI/1 – Section A VI/1 – Tableau A – VI/1.4

PUBLIC VISÉ

- Tout marin dont le certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) est requis.
- Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Appliquer les procédures d'urgence
- Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin
- Observer des pratiques de travail sûres
- Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire
- Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord du navire
- Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue

CONTENU DE LA FORMATION

Sécurité des personnes et responsabilités sociales	DURÉE
Appliquer les procédures d'urgence	10h
Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin	
Observer des pratiques de travail sûres	
Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire	
Contribuer au maintien des bonnes relations humaines à bord du navire	
Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue	
Prévenir et combattre la violence et le harcèlement	

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis.

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation des compétences en cours de formation (écrite, orales et/ou pratiques).
- La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/1.4.
- Certificat non soumis revalidation quinquennale.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 8 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25
formation@ccs-gp.com





FORMATION DE BASE À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FBLI - STCW 2010 : Sections A-VI/1 – Tableaux A-VI/1.2

PUBLIC VISÉ

- Tout marin dont le certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) est requis.
- Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie à bord,
- Se familiariser avec le matériel d'intervention incendie
- Lutter contre les incendies et les éteindre.

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
FBLI : Formation théorique et pratique de base à la lutte contre l'incendie	18h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	18h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique, dispensée en centre (extérieur), en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis pour la théorie et dans un bâtiment-feu sur 3 niveaux, représentant une tranche de navire, ou un caisson de lutte incendie, pour la pratique.
- Les équipements de protection feu et combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation pratique.

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation continue des connaissances.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, et avoir atteint les normes de compétences minimales requises.
- Formation soumise à revalidation quinquennale.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 18 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25
formation@ccs-gp.com





FORMATION TECHNIQUES INDIVIDUELLES DE SURVIE

STCW 2010 - Règle VI/1 - Section A VI/1 - Tableau A - VI/1.1

PUBLIC VISÉ

- Toute personne dont la formation de techniques individuelles de survie est requise.
- Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Connaître les procédures de sécurité individuelles à bord d'un navire et mettre en oeuvre avec efficacité les matériels de sauvetage.
- Être capable de mettre en oeuvre des actions permettant d'accroître ses chances de survie en mer en cas d'abandon de navire.

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
TIS : Formation théorique et pratique des techniques individuelles de survie.	15h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	15h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique dispensée en centre, en présentiel, en salle de formation standard et en milieu marin.
- Les brassières, combinaisons d'immersion sont fournies pour la réalisation des exercices en mer.

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation des compétences en cours de formation (écrite, orales et/ou pratiques).
- La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue par le tableau A-VI/1-1.
- Formation soumise à revalidation quinquennale.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 15 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25
formation@ccs-gp.com





FORMATION ENSEIGNEMENT MEDICAL NIVEAU 1

EM1 – STCW 2010 – Règle VI/4 – Section A-VI/4 - Tableau A-VI/4-1

PUBLIC VISÉ

-Tout marin, à bord d'un navire armé avec rôle d'équipage, de J.B inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes, désigné pour dispenser ou assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord, en l'absence de médecin embarqué.

-Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

-Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Réaliser les premiers gestes élémentaires.
- Procéder à une aide médicale en mer.
- Appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
PSC 1 : Formation premiers secours civiques de niveau 1	7h
HPR : Hygiène et prévention des risques	3h
AMMCT1 : Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1	1h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	11h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique (exercices, situations simulées, cas concrets)
- Formation dispensée en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...)

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation continue des connaissances.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, avoir suivi l'ensemble des U.V. et avoir atteint les normes de compétences minimales requises.
- Formation soumise à revalidation quinquennale.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 11 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25

formation@ccs-gp.com





RECYCLAGE ENSEIGNEMENT MEDICAL NIVEAU 1

Recyclage EM1 – STCW 2010 – Règle VI/4 – Section A-VI/4 – Tableau A-VI/4-1

PUBLIC VISÉ

-Tous les membres d'équipage, du personnel navigant aux équipes techniques, ainsi qu'aux responsables de la sécurité et de la gestion des risques à bord des navires.

-Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

-Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Comprendre et appliquer les normes d'hygiène.
- Apprendre à identifier les principaux dangers,
- Appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.

CONTENU DE LA FORMATION



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 1 heure

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25

formation@ccs-gp.com

U.V	DURÉE
HPR : Hygiène et prévention des risques	1h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	1h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique (exercices, situations simulées, cas concrets)
- Formation dispensée en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis.

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation continue des connaissances.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, avoir suivi l'ensemble des U.V. et avoir atteint les normes de compétences minimales requises.
- Formation soumise à revalidation quinquennale.





FORMATION ENSEIGNEMENT MEDICAL NIVEAU 1

EM1 – STCW 2010 – Règle VI/4 – Section A-VI/4 - Tableau A-VI/4-1

PUBLIC VISÉ

-Tout marin, à bord d'un navire armé avec rôle d'équipage, de J.B inférieure à 200 et ne s'éloignant pas à plus de 20 milles des côtes, désigné pour dispenser ou assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord, en l'absence de médecin embarqué.

-Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap sous réserve, de la validation de l'aptitude physique délivrée par le médecin des gens de mer.

PRÉREQUIS

-Être titulaire d'un certificat du médecin des gens de mer mentionnant l'aptitude à la navigation datant de moins de 12 mois.

OBJECTIFS

- Savoir réagir rapidement et efficacement en cas d'incidents
- Procéder à une aide médicale en mer.
- Appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
HPR : Hygiène et prévention des risques	3h
AMMCT1 : Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1	1h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	4h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique (exercices, situations simulées, cas concrets)
- Formation dispensée en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...)

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation continue des connaissances.
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575, avoir suivi l'ensemble des U.V. et avoir atteint les normes de compétences minimales requises.
- Formation soumise à revalidation quinquennale.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 4 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25
formation@ccs-gp.com





FORMATION PREMIERS SECOURS CITOYEN

Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours

PUBLIC VISÉ

- Toute personne âgée au minimum de dix ans.
- Formation accessible aux personnes sous en situation d'handicap.

PRÉREQUIS

-

OBJECTIFS

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ;
- Réaliser les premiers gestes de secours

CONTENU DE LA FORMATION

U.V	DURÉE
PSC 1 : Formation premiers secours civiques de niveau 1	7h
TOTAL HEURES STAGIAIRE	7h

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique et pratique (exercices, situations simulées, cas concrets)
- Formation dispensée en présentiel, dans une salle de formation dédiée et équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...)

ÉVALUATION, VALIDATION DES ACQUIS ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT

- Evaluation continue des connaissances.
- Fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- Participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).
- Il est fortement recommandé de suivre des sessions de réactualisation tous les 2 à 3 ans pour maintenir vos compétences à jour.



Date : Calendrier en ligne



Lieu : Gare maritime de Bergevin
97110 Point-à-Pitre



Effectif : 12 personnes



Durée de la formation : 7 heures

Horaires : Nous consulter

Délais d'accès : 1 semaine avant le début de la formation



Modalité : Formation théorique et pratique en présentiel



Tarif : N.C

Financement : (Personnel, France travail, CPF...) Nous consulter.



Contact : +590 690 59 08 25

formation@ccs-gp.com

